

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES (23 avril - 7 mai 2017)

LÉGISLATIVES (11 - 18 juin 2017)

Le bureau de vote sera ouvert de **8 h 00 à 19 h 00** pour les élections Présidentielles et de **8 h 00 à 18 h 00** pour les Législatives à la salle des fêtes de Fréland dans la salle du haut.

Pour 2017 une nouvelle carte électorale vous sera envoyée courant mars.

PROGRAMMATION DE NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

En raison de l'entretien et du nettoyage annuel des réseaux d'eau, des coupures d'eau seront occasionnées la deuxième quinzaine du mois d'avril (entre le 18 et le 30 avril 2017). La population sera informée de la date exacte par affichage en mairie, par voie presse et sur le site www.freland.fr.

BALAYAGE DES RUES

Le balayage de l'ensemble des rues du village s'effectuera du 3 au 7 avril 2017 à partir de 7h30. Au préalable de cette opération, nous vous invitons à balayer les trottoirs ou les abords en direction de la voie afin de permettre à la balayeuse d'aspirer ces résidus.

Il vous est indiqué de ne pas stationner le long des trottoirs pour faciliter le passage du véhicule.

VENTE DE TRUITES

Une vente de truites fraîches sera organisée à l'étang le **vendredi 14 avril 2017 de 9h00 à 12h00**.

COMMANDE GROUPÉE DE GÉRANIUMS

La commune organise à l'intention des habitants de Fréland, une commande groupée de géraniums pour le fleurissement 2017. La distribution des plants commandés est prévue le **vendredi 19 mai 2017 de 14h00 à 16h00** aux ateliers municipaux dans la zone artisanale.

Les commandes seront prises uniquement à l'aide du bon ci-dessous accompagné du paiement au tarif de 1,75 € le plant, jusqu'au **mercredi 19 avril 2017 dernier délai**, à déposer au secrétariat de la Mairie (**chèque à l'ordre du Trésor public**).

Nous organisons également une commande groupée de terreau de qualité avec engrais intégré (efficace environ de 5 à 6 semaines) au prix de 8,50€ le sac de 70 litres.

✂----- **BON DE COMMANDE** -----

LIERRE tiges blanches	rouge	lilas			TOTAL
LIERRE tiges vertes	rouge	rose	lilas	blanc	TOTAL
ZONAL	rouge	rose	fuchsia		TOTAL
DEMI-LIERRE fleurs doubles	Rouge double	Violet double	Blanc double		TOTAL
TOTAL X 1,75 € = (-bon) =				
TERREAU au prix de 8,50 € le sac de 70 Litres :X =					
TOTAL GÉNÉRAL.....					

NOM-PRÉNOM ET ADRESSE :



MODIFICATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES / ILLUMINATIONS DE NOËL

Dans le cadre de l'embellissement et du fleurissement de la commune, le concours des maisons fleuries & Illuminations de Noël, se fera à présent uniquement sur inscriptions.

La participation à ce concours est gratuite et ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires ainsi qu'aux commerces, restaurants et entreprises.

Les inscriptions se feront au moyen d'un bulletin de participation dont vous trouverez un exemplaire soit en Mairie, soit sur le site internet de la commune : www.freland.fr

Le bulletin sera disponible à partir du 20 mars 2017 et sera à retourner en Mairie au plus tard le 16 juin 2017. Pour de plus d'informations, un règlement du concours sera disponible durant cette période en Mairie.

INCIVILITÉS

Rappel de l'Arrêté n°2009-34 portant sur la réglementation des déjections d'animaux domestiques :

Article 1^{er} – Il est interdit d'abandonner, de **laisser vaquer les animaux domestiques** dans les rues, places et autres points de la voie publique.

Article 2 – Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont **tenus en laisse**. L'accès des aires de jeux et bacs à sable est interdit aux animaux.

Article 3 – Tout propriétaire ou détenteur d'un animal domestique a l'obligation de **ramasser les déjections** faites sur la voie publique dans l'agglomération et son pourtour immédiat.

Article 4 – La commune met à disposition des usagers des présentoirs comportant des sacs et une poubelle aux endroits suivants :

- A l'entrée haute de la Zone Artisanale
- Sur le mur de la salle des fêtes le long de la rue des Sorbiers
- Au croisement de la rue de Girogoutte et de la rue de Ploudaniel
- A l'entrée basse du sentier à la rue de la Rouelle

Article 5 – Toute infraction constatée fera l'objet d'un procès-verbal dressé aux fins de poursuites. **L'amende est fixée à 150 euros.**

OUVERTURE MAIRIE ET APC

A compter du 1^{er} mars 2017, les horaires de la Mairie et de l'Agence Postale Communale de Fréland sont les suivants :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h00 – 12h00 et Mardi : 13h15 – 17h00.

Mme Jessica BRUNET aura en charge l'agence postale communale suite au départ de Mme Chloé HAXAIRE. Merci à Chloé pour sa compétence et pour les services rendus à la Commune.

Entreprise CLEMESY

Suite à certains incidents, et dans le souci de vous garantir une meilleure sécurité des installations, **ENEDIS** mandate l'entreprise **CLEMESY** pour effectuer des contrôles qui seront suivis d'éventuels remplacements des coffrets fusibles.

Nous vous informons qu'un représentant de l'entreprise **CLEMESY**, chargé de l'exécution des travaux se présentera à votre domicile en vue de procéder aux modifications qui s'imposent.

Cette opération est entièrement prise en charge par ENEDIS. Pour plus de renseignement, veuillez contacter Monsieur Frédéric WIPF au 06.67.20.08.21.

Merci de votre compréhension.

CARTES D'IDENTITÉ

Les cartes nationales d'identité seront à compter du 27 mars 2017 instruites à la mairie de Kaysersberg – Vignoble puisque seule cette commune possède le matériel adapté pour la réalisation de cartes d'identité sécurisées.